

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Monsieur Serge ANFRAY est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY

Étaient absents excusés et représentés : Mme Fabienne LENOËL qui donne pouvoir à Mme Maryline VAUTIER, M. Stéphane LECHANOINE qui donne pouvoir à M. Yohann GARREAU.

Date des convocations : 20 novembre 2023

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal sur :

POINT SUITE A LA TEMPÊTE CIARAN ET DÉCLARATIONS DE SINISTRE

Madame le maire fait le point sur les problèmes rencontrés : routes coupées, absence d'électricité, de téléphone fixe ou portable, d'internet, dégâts matériels.

Suite à la tempête Ciaràn du 2 novembre 2023, plusieurs déclarations de sinistre ont été faites auprès de l'assurance de la commune, notamment pour la toiture et le coq de l'église, la toiture du presbytère et ses bâtiments et la rue des teinturiers endommagée suite à des arbres tombés.

Les 2 ifs du presbytère ont également été endommagés par la tempête Ciaràn.

L'école a subi des dégâts au niveau de la chaufferie. La cheminée est tombée sur le toit des sanitaires et une conduite d'eau s'est trouvée percée. Pour permettre la réouverture de l'école à la rentrée des vacances de la Toussaint, une mobilisation des élus, personnels, a été nécessaire

L'intervention rapide du plombier a permis l'ouverture du groupe scolaire le lundi 6, en déplaçant le lieu de l'accueil périscolaire.

Les inondations du 10 novembre ont provoqué des dégâts sur la chaussée à l'Hermiterie. Une déclaration de sinistre a également été faite.

Cette situation inédite nécessite d'en tirer un bilan avec les points à améliorer et en particulier en l'absence de moyens de communication. Comment recevoir et/ou transmettre les informations en l'absence de téléphone fixe ou portable, d'internet.

Un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) avait été mis en place il y a plusieurs années. Celui-ci est à remettre à jour. Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Benoît LAVARDE, Annick PLANTEGENEST et Anne-Marie RABEC constituent le groupe de travail.

PERSONNEL COMMUNAL : PRIME POUVOIR D'ACHAT

Suite à la parution du décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire de 300 à 800 euros maximum dans la fonction publique territoriale peut être mise en place dans les collectivités, au bénéfice des agents publics, dont la rémunération brute perçue au titre de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 est inférieure à 39 000 euros et remplissant trois conditions cumulatives.

Les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de mettre en place la prime de pouvoir d'achat et sur la base du montant maximum.

Cela représentera une dépense de 2 945.73 € pour les agents répondant aux critères. Le versement se fera en une fois dès décision du Comité Social territorial du Centre de Gestion de la Manche.

DÉLIBÉRATION 2023 - N°11/01 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE A TEMPS COMPLET

L'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe titulaire, peut prétendre, du fait de son ancienneté, à un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à compter du 17 février 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

PERSONNEL COMMUNAL : DÉPART D'UN AGENT FRANCE SERVICES

L'agent administratif de la France Services quitte son poste à compter du 30 novembre 2023. Une cérémonie sera organisée en janvier pour le remercier du travail effectué à la France Services de St Clair sur l'Elle.

Les entretiens pour remplacer l'agent ont été effectués le vendredi 24 novembre. Après avoir reçu 15 candidatures, 5 personnes ont été convoquées, 4 se sont déplacées. La 5^{ème} s'étant excusée car avait trouvé un poste ailleurs. La personne retenue est Madame Laëtitia MESNILGRENTE. Elle effectuera la formation dès le 6 décembre.

DÉLIBÉRATION 2023 - N°11/02 : TÉLÉTHON : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION EOLE

L'association EOLE demande, dans le cadre du Téléthon, une subvention pour la location de la salle des fêtes de Ste Marguerite d'Elle et la location de la vaisselle pour le repas dansant du samedi 9 décembre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle de 225 € maximum, sur justificatif des dépenses.

Un concert a lieu dès le 1^{er} décembre à l'église de Saint André de l'Epine, par la chorale du SAG, au profit du Téléthon.

Les élus évoquent le programme du Téléthon à St Clair les 8 et 9 décembre. Des arrêtés de circulation vont être pris pour la bonne organisation de la manifestation.

DÉLIBÉRATION 2023 - N°11/03 : MARQUAGE DE LA PLACE DE LA 29 EME DIVISION US

Un devis a été demandé à l'entreprise Signature pour la réalisation de marquage en bande ainsi que le marquage pour places de parking de la place de la 29^{ème} division US.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Signature pour un montant de 777.34 € HT soit 932.81 € TTC.

DÉLIBÉRATION 2023 - N°11/04 : SÉCURISATION DE BOURG

Un devis a été demandé à l'entreprise Signature pour la réalisation de marquage en bande de 10 passages piétons ainsi que la pose de 4 panneaux de police et la fourniture et pose d'une barrière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Signature pour un montant de 1 861.10 € HT soit 2 233.32 € TTC.

DÉLIBÉRATION 2023 - N°11/05 : TRAVAUX DE VOIRIE

Des devis ont été demandés à 3 entreprises pour la réfection de la voirie résidence Sire de Creully et de la rue de l'abattoir. 2 entreprises ont fait parvenir une offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

- le devis de l'entreprise Grente pour un montant de 6 739.70 € HT soit 8 087.64 € TTC pour la résidence Sire de Creully.
- le devis de l'entreprise Grente pour un montant de 11 356.20 € HT soit 13 627.44 € TTC pour la rue de l'abattoir.

DÉLIBÉRATION 2023 - N°11/06 : TONDEUSE AUTOPORTÉE

La tondeuse autoportée Iseki est en panne. L'arbre de transmission est cassé ainsi que la boîte de vitesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Espace motoculture Bellamy pour un montant de 494.70 € HT soit 593.64 € TTC.

DÉLIBÉRATION 2023 - N°11/07 : TRAVAUX A LA MAISON DE SANTÉ DE L'ELLE

Suite à la vérification des portes coulissantes, dans le cadre du contrat de maintenance, il est nécessaire de remplacer les sandows (tendeurs) de ces portes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise RECORD pour un montant de 451.60 € HT soit 541.92 € TTC.

Les problèmes d'inondations, au niveau du SAS d'entrée de la maison de santé, ne sont pas résolus. Un contact doit être repris avec l'assurance dommages-ouvrages.

Les points lumineux sont défectueux côté jardin. Jean-Marc VARIN va se renseigner auprès de fournisseurs de plots solaires

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

- Petites centralités :

La réunion de bilan de la 2^{ème} phase « Attractivité des petites centralités » est fixée au vendredi 1^{er} décembre à 14h00 à la mairie de St Clair sur l'Elle.

- Cimetière :

La commission 'cimetière' va se réunir prochainement afin de voir l'espace cinéraire.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS EXTERIEURES (MOBY, CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT SOCIAL, ...)

- Comité Moby :

La 2^{ème} réunion du 16 novembre s'est tenue au collège Jean Grémillon concernant le programme Moby sur l'écomobilité scolaire.

Une présentation des résultats du diagnostic ainsi que les résultats des enquêtes mobilité a été faite. Cette réunion a été l'occasion de décider, ensemble, des actions et solutions que le comité souhaite initier au cours de l'année scolaire 2023-2024.

Le but est de mieux comprendre les enjeux de mobilité autour du collège et améliorer le cadre de vie des enfants au sein de l'établissement.

- Conférence Intercommunale du Logement social :

Maryline VAUTIER a participé le mercredi 22 novembre au groupe de travail entre les communes afin de définir les orientations stratégiques en matière d'attribution de logement social.

La séance plénière de la conférence intercommunale du logement de Saint-Lô Agglo est reportée ultérieurement, prévue fin janvier/début février.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Recensement de la population :

Le recensement aurait dû avoir lieu en 2024. En raison de la crise sanitaire, l'Insee, a décidé de reporter l'enquête annuelle de recensement en 2025.

- PLUi :

Toutes les remarques faites par les communes seront vues au moment de l'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du lundi 8 janvier 2024 à 9h00 au lundi 4 mars 2024 à 12h00.

Une permanence aura lieu à la mairie de Saint Clair sur l'Elle le lundi 15 janvier 2024 de 9h00 à 12h00.

- Fleurissement :

Deux thèmes ont été définis pour le fleurissement 2024 : le 80^{ème} anniversaire du débarquement et les Jeux olympiques de Paris. Les fleurs choisies seront de couleur bleu, blanc, rouge mais également au couleur des anneaux olympiques.

- Illuminations :

Les illuminations ont été installées, elles seront allumées le 6 décembre et éteintes dès le 2 janvier 2024.

- Guide du Petit Futé

Une page est dédiée à la commune pour la recherche de médecin. Ce guide sera distribué aux étudiants en médecine.

- Syndicat scolaire de l'Elle

Le syndicat scolaire a mis en place 2 services à la restauration scolaire depuis le 27 novembre afin de réduire le bruit dans les salles. Le bilan des 2 premières journées est positif. Un règlement a été mis en place.

- Levée du courrier

La levée du courrier de la Poste est désormais faite à 9h00.

- Calendriers collecte ordures ménagères

Les nouveaux calendriers des collectes des ordures ménagères pourront être distribués avant la fin de l'année.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.